



Litige cetelem recouvrement

Par **Damien69**, le **13/09/2012** à **04:32**

Bonjour,

Je vous contacte suite à un litige avec Cetelem.

Je possède un crédit chez eux, ainsi qu'un crédit renouvelable. Ma situation financière étant très délicate actuellement, je n'ai pu honorer deux échéances. Le service recouvrement m'a immédiatement contacté, non pas sur mon téléphone personnel mais sur mon lieu de travail ! J'ai eu un conseiller qui m'a proposé de restructurer les deux crédits en un seul, aux conditions suivantes :

- régler par carte par téléphone un montant de 154 euros, ce que j'ai fait.
- j'ai ainsi reçu un questionnaire médical ainsi que les offres du nouveau prêt à renvoyer signées avec les justificatifs demandés, ce que j'ai fait aussi.
- la première mensualité devait avoir lieu sur octobre.

Ceci s'est déroulé à la mi-août.

À ce jour (13 septembre), ils me disent qu'ils n'ont jamais reçu le questionnaire médical, sachant que j'ai dû me battre aussi avec eux car ils affirmaient ne jamais avoir reçu ni offres ni justificatifs, et que je dois leur régler à nouveau 154 euros par CB pour septembre ou le dossier ne pourra être mis en place...

Je suis à la limite de Peter un câble et de les envoyer c... Jusqu'à ce que ma situation se rétablisse.

Ils continuent toujours d'appeler sur mon lieu de travail, me lance des ultimatums par téléphone en message vocal...

Que pouvez-vous me conseiller ?

Merci pour votre aide.

Par **trichat**, le **13/09/2012** à **08:36**

Bonjour,

Vous découvrez les vices cachés du "crédit facile" (suivez le petit marsien vert de CETELEM). Avez-vous conservé une trace de vos envois (copies du questionnaire médical, offre de crédit,...)?

Compte tenu du nombre assez élevé de litiges entre consommateurs et organismes de crédit, je vous conseille de vous rapprocher au plus vite d'une association de consommateurs qui saura parfaitement vous donner les démarches à entreprendre.

Vous concernant, adressez à CETELEM, une lettre recommandée avec avis de réception (quelques euros) dans laquelle vous rappellerez vos difficultés passagères, vos démarches auprès de leurs services, leurs propositions (y compris par des appels téléphoniques sur votre lieu de travail).

Dans le cas où CETELEM engagerait un recours, votre démarche démontrera votre bonne foi et surtout leurs mauvaises pratiques.

Cordialement.

Par **pat76**, le **13/09/2012** à **15:54**

Bonjour

CETELEM filiale à 100% de BNP-PARIBAS.

Vous indiquez à CETELEM que les appels téléphoniques sur votre lieu de travail de la part du service recouvrement est une atteinte à votre vie privée et du harcèlement moral et que vous êtes donc en droit d'assigner CETELEM devant le Tribunal de Grande Instance pour ce délit et de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice moral subi.

Par **Cetelem**, le **20/09/2012** à **15:31**

Bonjour,

Je travaille chez Cetelem, ceci est un compte officiel.

Pourriez-vous me transmettre votre référence client par messagerie privée pour que je puisse vous mettre en contact avec le bon interlocuteur. Il s'attachera à trouver une solution avec vous.

Très bonne journée

Par **Astabpig**, le **19/10/2012** à **15:38**

Bonjour même problème on m'a fait payer par carte bleu une partie de mon retard et l'on m'a dit que tout allait se remettre en place et une semaine après je reçois un titre me demandant la Créance total des vrai menteurs

Par **trichat**, le **19/10/2012** à **17:45**

Bonjour,

Le problème que vous rencontrez se passe également avec CETELEM.

Pourriez-vous expliciter l'origine de vos retards?

Étaient-ils liés à un crédit "classique", à un crédit dit "revolving"?

Avez-vous reçu des rappels (par courrier simple, recommandé)?

Quelques informations complémentaires nous permettront de vous proposer une solution.

Cordialement.

Par **Ah zut alors**, le **03/04/2013** à **14:21**

Bonjour je viens à vous suite à un problème de crédit avec cetelem.

Je suis aujourd'hui séparé de mon ex compagne et nous avions un ancien crédit ensemble . Elle a racheté le crédit par un autre organisme sauf une mensualité vacante de 450 euros encore aux deux noms qui aujourd'hui s'est retrouvé au service recouvrement La voiture est aujourd'hui à son nom et elle me fait du chantage pour que je paie la dernière mensualité

Pensez vous que j'ai une autre porte de sortie que de payer la somme qu'il m'est impossible de régler ??

Par **trichat**, le **03/04/2013** à **21:56**

Bonsoir,

De quand date ce crédit? Il peut y avoir prescription, s'il s'est écoulé un certain délai depuis le dernier remboursement (effectué apparemment par votre ex-compagne).

De quel type de crédit s'agissait-il? Crédit à la consommation, crédit revolving, autre?

Dans un premier temps, ne répondez pas à l'organisme prêteur, qui cherche indirectement à ce que vous reconnaissiez la dette.

Cordialement.

Par **Steph94510**, le **04/10/2013** à **21:07**

Bonsoir, je viens de recevoir un courrier donc j appelle car je dois solder un crédit de 700€!(c est le solde) pour des billets d avion car j ai eu un décès et j ai du partir a la réunion. hors je me retrouve au chômage. J appelle pour demander un échéancier. 1ère personne me dis vous pouvez pas payer Ben au revoir et il me raccroche au nez. Après j ai un responsable qui me dis "c est bien beau d aller faire la belle a la réunion" faut payer sinon je vous fiche. Je demande un échéancier il me dis non, vous serez fiché Tampus pour vous et il me raccroche au nez. C est honteux !!!

Par **amajuris**, le **04/10/2013** à **21:42**

bjr

Selon le code civil un créancier peut exiger d être payé en une seule fois par son débiteur. donc je vous conseille de négocier.

cdt

Par **nono071163**, le **18/11/2013** à **14:36**

bonjour,

je souhaiterai faire ce message pour l'interlocuteur CETELEM plus haut

Nous avons de gros soucis de trésorerie et j'ai eu en ligne CETELEM, ce matin, qui m'a menacé de venir chercher la voiture de mon mari vendredi ... seul véhicule que nous ayons ... menace d'appeler le travail de mon mari et demande un cheque avant 15h ce jour (nous sommes interdits de chéquier) en exigeant de demander à notre fille un cheque de 1500.00 euros. Il me menace .. c'est insupportable

Par **Steph94510**, le **18/11/2013** à **15:46**

bonjour

la voiture est a votre nom ou au nom du créancier ???

Par **nono071163**, le **18/11/2013** à **15:49**

La voiture est a notre nom, elle est payée.

Par contre ils menacent de faire une saisie sur salaire, mais il n'y a aucun jugement..

Par **chaber**, le **18/11/2013** à **15:57**

bonjour

A quelle date avez-vous cessé vos prélèvements?

Par **nono071163**, le **18/11/2013 à 16:09**

Les prélèvements n'ont pas pu être effectués depuis le mois de Septembre. Effectivement, ils ont fait plusieurs reports et au final nous n'avons pas pu honorer... ce monsieur de chez CETELEM a d'ailleurs été très désagréable avec mon mari... il m'a d'ailleurs rappelé pour me dire de rappeler mon mari qu'il n'allait pas bien...

Par **Steph94510**, le **18/11/2013 à 16:18**

Ils n'ont pas le droit de saisir votre voiture comme ça il faut un jugement. Ne vous laissez pas faire soyez fort au téléphone. La saisie sur salaire ne se fait pas comme ça non plus. Pas de panique

Par **nono071163**, le **18/11/2013 à 16:21**

Nous l'espérons.. mais tout de même leur harcèlement est prenant ..

Par **Steph94510**, le **18/11/2013 à 16:26**

C'est des fous !!!

Par **nono071163**, le **18/11/2013 à 16:38**

comme vous dites ... tout est fait pour mettre la pression ... le problème c'est que l'argent on ne le sort pas d'un chapeau ... ils vont même jusqu'à nous demander d'essayer d'emprunter à de la famille ou amis ...

Par **Steph94510**, le **18/11/2013 à 16:55**

C'est des xxxxxxxx. Moi j'ai écrit à 60 millions de consommateurs

Par **chaber**, le **18/11/2013** à **17:00**

bonjour

[citation]Les prélèvements n'ont pas pu être effectués depuis le mois de Septembre. Effectivement, ils ont fait plusieurs reports et au final nous n'avons pas pu honorer.[/citation]le créancier a 2 ans à compter de septembre pour vous contraindre à payer. Pour l'instant, ce n'est qu'une menace. Il faudrait une décision de justice

Par **nono071163**, le **18/11/2013** à **17:02**

Un grand merci
ça fait du bien de se sentir soutenu.

Par **Steph94510**, le **18/11/2013** à **17:07**

Bon courage

Par **nono071163**, le **18/11/2013** à **17:15**

Merci.

Par **nono071163**, le **19/11/2013** à **09:57**

Desespérée, CETELEM, MR P... me rappelle ce matin sur mon lieu de travail. M'a déjà menacé hier. Voulait impérativement que je m'isole à mon bureau pour lui dire ce que je pouvais faire... sur 1500.00 euros demandés, ne pourrais régler que 200.00 euros. Menace de faire saisie sur salaire ou prendre voiture ce vendredi ... à l'aide

Par **aguesseau**, le **19/11/2013** à **10:42**

bjr,
sans une décision d'un tribunal vous condamnant à payer, cetelem ne peut pratiquer aucune saisie sur vos salaires ou comptes bancaires.
ce type d'organisme y va au bluff et essaie de vous faire peur.
cdt

Par **nono071163**, le **19/11/2013 à 10:44**

merci, ça va peut être me rendre plus forte... je dois les rappeler ce matin

Par **Marion3**, le **19/11/2013 à 11:12**

Bonjour,

Ne les appelez pas !

Par **Steph94510**, le **19/11/2013 à 11:16**

Ne vous inquiétez pas. Ils ne peuvent pas vous saisir. C est juste pour vous mettre la pression. Tout ce qu il peuvent faire c est vous fichez au crédit a la banque de France.

Par **nono071163**, le **19/11/2013 à 11:19**

Le problème c'est qu'ils menacent de rappeler employeur de mon mari.

Et on menacés hier mon mari de prendre sa voiture ce vendredi, seule solution pour se rendre à son travail.

Mon mari était complètement anéanti hier, d'ailleurs ce M P. de cetelem m'a rappelé sentant que mon mari n'était pas bien.... ce sont vraiment des chacals

Par **nono071163**, le **19/11/2013 à 11:21**

D'après vous, si j'envoie un petit chèque ce jour de 200 euros avec un courrier indiquant gentiment mon mécontentement en courrier suivi ?

Par **Steph94510**, le **19/11/2013 à 11:34**

Oui c est ce que j ai fais avec une copie au siège social ou j ai parler du harcèlement du service recouvrement

Par **nono071163**, le **19/11/2013 à 11:41**

Alors je fais mon courrier dès ce jour accompagné de mon petit chèque... en espérant qu'il ne

me rappelle pas aujourd'hui j'en suis malade d'avance Malheureusement, même s'il y a une forte pression, je ne peut pas trouver de l'argent miraculeusement même s'ils conseillent de faire appel à la famille ou des amis

Par **nono071163**, le **19/11/2013 à 12:13**

Je viens d'avoir mr P. de cetelem.... excécrable ! ne peut pas se contenter d'un cheque de 200.00 euros ... me dit que ça ne sert à rien ... et demande également ou ils peuvent venir chercher notre voiture, au domicile ou sur lieu de travail ... Me dit qu'ils vont nous envoyer un courrier en recommandé et que l'enlèvement sera fait à la demande d'un huissier de Marseille qui mandatera qq un pour venir..... Help !!!

Par **aguesseau**, le **19/11/2013 à 16:04**

bjr,
je répète ne payez rien;
sans jugement vous condamnant toute saisie est impossible.

Par **nono071163**, le **19/11/2013 à 16:06**

Est il possible qu'un jugement ait eu lieu et que je ne sois pas au courant ?

Par **nono071163**, le **21/11/2013 à 09:06**

Suite de mon feuilleton avec mr P. de CETELEM ... j'ai finalement envoyé mon petit chèque de 200.00 € qui selon lui (suite à son appel ce matin) est plus qu'insuffisant ... me dit que sa direction va lui rire au nez .. me demande de me débrouiller pour obtenir un chèque (nous sommes interdits de chequiers) auprès de n'importe quelle personne Et comme nous avons eu dans le passé des reports de paiement, menace de demander la totalité de ces reports ... par contre, bizarrement ne me parle plus de prendre le véhicule..... merci de vos réponses

Par **chaber**, le **21/11/2013 à 09:47**

bonjour,

Il est inutile de demander des conseils si vous ne les suivez pas (Aguessau et Marion3 entre autres).

Heureusement qu'il existe des gogos comme vous pour enrichir ces sociétés de recouvrement (ou huissiers hors juridiction)

Lisez le lien ci dessous:

http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.Uo3ID-JIGIs

Par **nono071163**, le **21/11/2013** à **09:52**

ça n'est pas que je n'ai pas voulu écouter... seulement en ce moment, nous sommes vulnérables et craquons très facilement ... apparemment ce monsieur l'a bien compris...

Par **chaber**, le **21/11/2013** à **10:07**

et c'est pourquoi elles enprofitent

Par **Marion3**, le **21/11/2013** à **12:52**

Bonjour nono071163,

La grosse bêtise de vous venez de faire, c'est d'envoyer un chèque de 200€ !!!

Tout ce que vous avez réussi à faire, c'est d'annuler la prescription de votre dette ...!

Cdt

Par **nono071163**, le **22/11/2013** à **10:24**

Le problème c'est qu'ils savent tellement bien harceler les gens ... ce matin m'a encore appelé et exige que je le rappelle à telle heure alors que je suis sur mon lieu de travail Je suis complètement abattue...

Par **chaber**, le **22/11/2013** à **10:45**

bonjour

avez-vous lu le lien?

Par **nono071163**, le **22/11/2013 à 10:51**

Oui je l'ai lu ... il n'empêche que j'ai dû mal à assumer ce harcèlement .. si je ne répond pas sur mon portable il me rappelle aussitôt sur mon lieu de travail.
Il m'a d'ailleurs dit que même si mon patron ne veut pas de communication sur le lieu de travail, m'a dit qu'il en avait tout à fait le droit.

Par **nono071163**, le **22/11/2013 à 11:12**

J'ai une autre question, car je trouve ce site très intéressant. Interdit bancaire suite à des chèques non réglés, nous souhaitons faire un rachat de prêts hypothécaire. Y a-t-il des organismes qui acceptent le rachat de prêt même dans le cas d'un interdit bancaire. Sinon, nous serons obligés de régulariser et cela risque de prendre un peu de temps .

Par **nono071163**, le **25/11/2013 à 15:49**

Bonjour,
à nouveau aujourd'hui CETELEM me harcèle .. me demande de rappeler avant 17h30 sinon dossier part au pré contentieux. Ils ont rappelé mon mari vendredi, dernier... en expliquant qu'ils auraient peut-être eu une proposition, mais que vu la tournure de la conversation ça n'était pas possible aidez moi je dois rappeler avant 17h30

Par **Marion3**, le **25/11/2013 à 16:04**

Bonjour,

Nous n'allons pas passer notre temps à vous dire et à vous répéter toujours la même chose ...

Cdt

Par **nono071163**, le **25/11/2013 à 16:06**

je comprend ... simplement ils appellent 4 fois de suite sur mon portable et comme je n'ai pas répondu, ils appellent directement mon mari sur son lieu de travail

Par **chaber**, le **25/11/2013 à 16:24**

bonjour

http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.UpNqleJIGIs

je vous redonne le lien déjà fourni. L'avez-vous lu?

Vous envoyez une LRAR, dont vous gardez copie, absolument selon la forme prescrite art 92 du décret 2007-451 en exigeant le titre exécutoire et le dossier vous concernant en menaçant de déposer plainte auprès de la DGCCRF et de la CNIL pour harcèlement et surtout faire référence à l'article 94 du même décret.

Sans réponse de leur part dans un délai de 2 mois, vous devez absolument déposer plainte auprès de ces organismes

Par **pat76**, le **28/11/2013 à 12:15**

Bonjour

Vous notez le jour et l'heure de chaque appel et si possible vous enregistrez la conversation.

Idem pour les appels sur le lieu de travail de votre mari.

Ensuite vous déposez plainte auprès du Procureur de la République du TGI dont vous dépendez, contre CETELEM pour harcèlement moral.

Par **thierry61**, le **28/11/2013 à 22:56**

« Le silence a parfois la même douceur que l'eau quand elle défatigue ; d'autres fois, c'est le signe de l'impuissance, et il écorche. »

Bernard Noël.

Par **jibi7**, le **29/11/2013 à 10:54**

bonjour

Essayez de contacter rapidement l'association

<http://www.cresus-iledefrance.org/>

à l'origine alsacienne cette association intervient dans les situations de surendettement en France.

Ils ont des solutions de micro credits mais aussi vous aident à gérer votre budget pour sortir du trou

Par **Marion3**, le **29/11/2013 à 18:13**

Bonjour jibi7,

Mais non jibi, dans le cas présent il faut suivre les conseils de chaber et de pat7 et ne pas faire intervenir une association.

Cdt

Par **jibi7**, le **29/11/2013 à 18:40**

c'est sûr que multiplié par 10 n'importe quel avis risque d'être convaincant !

Faire respecter la loi, ses droits.... n'empêche pas de chercher des solutions pour trouver des bouées de sauvetage sans attendre d'être noyée corps et biens!

Cresus ne remplace pas un jugement mais peut éviter le pire quand par ex vous êtes privé de votre moyen de travail (vehicule) vous payez des intérêts prohibitifs.

Un microcrédit ne peut excéder je crois 3000€ il peut vous éviter le blocage banque de france quand c'est le cas ou renegocier vos credits ...

Vu la durée des actions en justice mieux vaut ne pas empirer la situation en attendant des décisions improbables
aide toi et le ciel t'aidera!

Par **Marion3**, le **29/11/2013 à 19:05**

J'ignore ce qui s'est passé pour que le message soit multiplié de cette façon

Je suis d'accord avec vous, mais dans le cas de nono, c'est du bluffe et du harcèlement , sa dette est prescrite et cette société ne peut strictement rien faire juridiquement.

Cdt

Par **chrisou64**, le **09/12/2013 à 16:46**

Bonsoir,

après mon épisode CETELEM, maintenant il s'agit de FACET... j'ai 2 mois de retard, et malheureusement je n'arrive pas à régler que faire ? ne pas payer ?

tenir le meme discours que pour CETELEM ?

Merci de votre réponse.

De plus, j'ai un souci ENCORE avec une autre sté de crédit qui me mets au tribunal et je

voulais savoir combien de temps après la convocation j'aurai la saisie sur salaire?
Merci

Par **jibi7**, le **09/12/2013 à 18:34**

Pardon de cette intervention mais quand je lis ci dessus ..après après et après
je me demande parfois si les bons conseils juridiques donnés ici n'encouragent pas le vice ou l'addiction au crédit!

et donc pour chrisou et cie un petit conseil d'ami : allez contacter un organisme d'aide a la gestion du budget, au regroupement des credits, pour éviter la spirale du surendettement il y a des structures gratuites sérieuses où vous trouverez aide et conseils (style chambre de consommation, maison de la justice et du droit, ou encore une fois Cresus..) à condition de leur présenter une situation complète et honnête..

si vous attendez le tribunal vous rajoutez les frais de justice..et le stress..

bon courage mais aussi bon menage dans vos comptes

Par **chaber**, le **09/12/2013 à 20:41**

bonjour jibi7

[citation]je me demande parfois si les bons conseils juridiques donnés ici n'encouragent pas le vice ou l'addiction au crédit! [/citation]

les conseils donnés concernent les sociétés de recouvrement dont leurs réclamations sont souvent des dettes prescrites depuis plusieurs années.

il va de soi que Chrisou ne peut être concerné vu les dates récentes de non-paiement de ses crédits.

il lui appartient de trouver une solution avec les organismes de crédit ou faire une déclaration de surendettement

Par **chrisou64**, le **16/12/2013 à 15:04**

Bonjour à tous...

Voilà, je n'ai pas répondu à CETELEM qui vient de me laisser un message plutôt agressif de Mme xxxxxxxx ... qui m'informe qu'il n'est plus utile que je fasse quoique ce soit, puisque mon dossier part au contentieux avec courriers à nos employeurs respectifs... de plus, après m'avoir plusieurs fois contacté avec un numéro commençant par 02 maintenant ils m'appellent en numéro inconnu .. une ruse supplémentaire pour faire craquer ?

Par **chaber**, le **16/12/2013 à 19:08**

bonjour chrisou64

Le délai de prescription n'étant pas dépassé, Cetelem, comme Facet, peut vous mettre au tribunal pour obtenir un titre exécutoire(comme pour votre 3ème crédit)